

Règlement de la compétition de courts métrages

Début de la sélection : août 2010

Inscription

Sur la plateforme d'inscription en ligne.

Cette base de donnée mise en place par l'Agence du court métrage vous permet de créer une seule fiche pour votre film que vous utiliserez pour postuler dans les festivals participant.

www.le-court.com

Joindre une biographie du réalisateur lors de l'envoi du DVD pour la présélection.

Frais d'envoi

Les frais de ports aller et retour sont à votre charge.

Il est impératif de joindre une enveloppe timbrée, au format adapté, avec l'adresse de réexpédition et le nom du ou des films.

A défaut, aucune réexpédition ne sera possible.

Présélection

Attention ! Pour les sessions de présélection ne sont acceptés que les DVD (zone 2)
Aucun autre support ne peut être visionné.

Pour une meilleure organisation, veuillez nous les faire parvenir le plus tôt possible à cette adresse :

Festival Cinéma d'Alès - Itinérances
Compétition de courts métrages
Mas Bringer
30100 Alès

Date limite de réception des films : 21 décembre 2010

Sélection : du 1^{er} août 2010 au 31 décembre 2010.

Compétition

Sont acceptées les copies :
35 mm, Beta sp et Beta num..

Présélection :

1. Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des oeuvres de qualité.
2. La compétition aura lieu les 26 et 27 mars 2011 à Alès.
3. Elle est ouverte à **tout court métrage de fiction** en 35 mm, Beta sp ou Beta num, en **prise de vue réelle** (ni animation, ni documentaire).
Elle est réservée aux films achevés postérieurement au 1^{er} janvier 2009, d'une **durée maximale de 30 min**.
Les films inscrits et visionnés les années précédentes ne seront pas acceptés.
4. Tous les films présentés devront être **francophones**.
5. Les films en compétition seront jugés par des jurys composés de représentants de la culture, de la création et de la critique cinématographique.
6. Les inscriptions sont effectuées sur www.le-court.com, plateforme d'inscription en ligne **au plus tard le 17 décembre 2010**. Joindre une biographie du réalisateur lors de l'envoi du DVD pour la présélection.
7. Les films présentés à la compétition seront soumis à une présélection en format DVD zone 2 à Alès.

Retour des films

8. L'affranchissement aller et retour est à la charge de l'expéditeur.

Les DVD non accompagnés d'une enveloppe suffisamment affranchie, au format adapté, ne portant pas le nom du ou des films ne seront pas retournés.

Les renvois se feront entre le 31 janvier et le 21 mars 2011.

9. La liste des films sélectionnés sera disponible mi-février 2011 sur le site du Festival : www.itinerances.org et sur www.le-court.com

10. En acceptant le concours et en cas de sélection pour la compétition, les réalisateurs s'engagent à faire parvenir au festival une copie en parfait état pour le **11 mars 2010**.

Le Festival prend en charge le transport de la copie et son assurance.

Cette copie restera à la disposition du Festival jusqu'à sa clôture.

Prix :

11. Un minimum de 3 prix sera décerné aux réalisateurs :
Le grand prix du jury
Le prix spécial du jury
Le prix du public
Un prix sera décerné au compositeur : Le prix de la musique originale
Les dotations et les éventuels prix supplémentaires seront précisés mi-février 2011
Les jurys se réservent la possibilité de ne pas décerner un prix ou, au contraire, des mentions supplémentaires en fonction de la qualité des oeuvres présentées.
12. Musique originale : ne sont considérées comme musique originale que les oeuvres composées spécialement pour le court métrage en compétition et représentant la majorité de la musique du film.
13. Les réalisateurs des films sélectionnés sont invités par le Festival (voyage et hébergement).
14. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de trois minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

Droits :

15. La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.
16. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le Festival Cinéma d'Alès - Itinérances se réserve le droit d'annuler la compétition.

Festival Cinéma d'Alès - Itinérances
Mas Bringer
30100 Alès

tél : +33 4 66 30 24 26
fax : +33 4 66 56 87 24

courtmetrage@itinerances.org
www.itinerances.org